

**Audition de Freddy HERVOCHON et Myriam BIGEARD, Conseillers Départementaux  
du canton Rezé 1**

*(Bouaye, Bouguenais, Brains, Rezé Nord, Saint Aignan de Grand Lieu, et Saint Léger les Vignes)*

**Note remise aux médiateurs du gouvernement sur NDDL, le mercredi 30 aout 2017 à Bouaye**

**Préambule :**

Favorable au dialogue sur le dossier de Notre Dame Des Landes (NDDL), nous remercions les médiateurs nommés par Nicolas HULOT, Ministre de la Transition énergétique et solidaire, de venir dans notre canton où se situe l'aéroport de Nantes Atlantique pour nous auditionner.

Voilà plus de deux ans que nous avons été élus Conseillers Départementaux, aux cotés des six Maires de ce canton pour mettre en œuvre notre programme cantonal. Parmi ses 30 engagements, nous avons défendu l'engagement n°16 en faveur du transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique à NDDL.

Le 26 juin 2016, les électeurs de Loire Atlantique, mobilisés en nombre, ont majoritairement répondu OUI pour le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique. Avec plus de 54% des électeurs du canton Rezé 1 qui ont voté OUI, nous avons donc été clairement "re-légitimé" sur notre engagement n°16 pour défendre ce projet d'avenir et créateur d'emplois en Sud Loire.

**I- Le constat en quelques chiffres**

Le trafic mondial double tous les 15 ans. A Nantes Atlantique, c'est tout les 10 ans ! 4,8 millions de passagers en 2016, avec une progression de 8.7% de passagers par an (et 2,8% de mouvements/survol d'avions), Nantes Atlantique est l'aéroport qui a la plus forte croissance des aéroports régionaux de France. Avec un trafic à plus de 5 millions de passagers dès fin de cette année 2017, nous avons plus de 5 ans d'avance par rapport au scénario haut de l'enquête publique.

**1ère conséquence :**

Avec un aéroport qui ouvrira à NDDL pour un trafic compris entre 6.5 et 7.5 millions de passagers, la DUP ne peut être remise en cause, ni aucun projet alternatif à la baisse, mais il est nécessaire de bien dimensionner le développement annoncé à 9 millions de passagers.

**2ème conséquence :**

Nous ne pouvons plus douter de la saturation de l'aéroport de Nantes Atlantique avec une hausse considérable des vols refusés et recalés, ainsi que la hausse des vols de nuit.

Toute modification du Plan d'Exposition aux Bruits ne pourrait aboutir qu'à un rejet des habitants concernés que nous représentons. La maîtrise des nuisances sonores constitue un enjeu essentiel pour les habitants du Sud Loire et de l'agglomération nantaise.

Il serait indécent de se moquer du devenir des habitants du sud Loire, que nous représentons qui sont aujourd'hui impactés par le bruit et l'insécurité du survol des avions alors même qu'ils attendent le transfert protecteur des habitants déclaré d'utilité publique depuis plus de 9 ans.

## II-Déplacer l'aéroport à NDDL : une chance pour notre territoire

-Déplacer l'aéroport, **c'est répondre au développement record du trafic actuel de l'aéroport** qui ne peut être absorbé même avec un réaménagement qui serait coûteux.

-Déplacer l'aéroport, **c'est soulager du bruit des avions les 45 000 personnes impactées** aujourd'hui contre 900 demain. Il permettra également de **préserver le lac de Grand lieu classé Natura 2000** qui constitue l'une des plus belles zones humides d'Europe;

-Déplacer l'aéroport, **c'est permettre d'accueillir près de 16 000 habitants** à Rézé, Bouguenais, et Saint Aignan de Grand Lieu à proximité de leur travail et des transports en commun. En effet, le plan d'Exposition aux Bruits rend aujourd'hui la construction limitée ou inconstructible sur une vaste zone (200 ha) permettant ainsi d'éviter la consommation de nouvelles terres agricoles au sud de l'agglomération nantaise. Bref, c'est faire du Développement durable !;

-Déplacer l'aéroport, **c'est se doter pour le grand Ouest d'un aéroport international** ouvert sur le monde. Il sera 3 fois moins consommateur en énergie que celui de Nantes Atlantique;

-Déplacer l'aéroport, **c'est investir pour l'avenir, accompagner le développement et l'attractivité du grand Ouest.** il sera créateur de + 6000 emplois directs et indirects en sud Loire. Il confortera le pôle aéronautique et les emplois sur le site de Nantes Atlantique. Il générera entre 400 et 800 emplois par million de passagers supplémentaires en Loire Atlantique.

-Déplacer l'aéroport, **c'est respecter la démocratie**, avec une consultation citoyenne où près de 500 000 personnes se sont déplacées (un taux de participation exceptionnel), dont 55% ont dit OUI au transfert. **C'est également respecter l'état de droit.** Au total 178 décisions de la justice française ont consolidé ce projet, même la commission européenne a finalement classé sans suite la procédure de précontentieux et confirmé que ce projet était parfaitement conforme à la réglementation européenne.

## III- L'aéroport de Nantes Atlantique ne peut être réaménagé : c'est une fausse piste !

Pour les élus du territoire, l'option du réaménagement de Nantes Atlantique, outre qu'elle ne saurait remettre en cause la DUP et les décisions de justice, est inenvisageable pour les raisons évidentes notamment :

-**L'obligation de revoir les procédures d'approche actuellement décalées afin d'éviter le survol des zones les plus peuplées sur l'agglomération nantaise à basse altitude.** Ces procédures ne correspondent plus aux recommandations émanant de l'organisation de l'aviation civile internationale;

-La refonte complète de la piste qui nécessiterait **une fermeture de l'aéroport d'un mois minimum, ce qui est inenvisageable;**

-Il faudrait allonger la piste d'une centaine de mètres vers le sud pour construire les dégagements de sécurité de bout de piste. **Des surfaces à hauteur de 32 ha devront être acquises, essentiellement en zones humides et en bordure de site classé Natura 2000 rendant quasi-impossible les procédures environnementales;**

**-La révision du Plan d'exposition aux bruits à la hausse serait insupportable pour la population et les élus du territoire** qui subissent les nuisances depuis des dizaines d'années. Ils ne se laisseront pas faire et attaqueront les décisions de l'Etat.

Comment justifier dans une nouvelle étude d'impact pour le réaménagement coûteux de l'aéroport actuel qui ne pourra pas absorber à terme l'explosion du trafic qu'il faudra augmenter les nuisances pour les populations, ainsi que les impacts environnementaux aux abords d'un site naturel remarquable, faute de solution alternative ? Ce n'est financièrement et juridiquement pas sérieux alors même que la solution alternative existe. Elle est juridiquement validée et peu onéreuse pour faire face à la plus forte croissance du trafic aérien des aéroports régionaux de France: c'est le transfert à NDDL;

-Le coût d'un abandon devrait se situer entre 300 millions d'€ et 1 milliard d'€. **Abandonner NDDL reviendrait donc à payer l'équivalent de deux aéroports** : le coût de l'abandon + le cout des travaux pour Nantes Atlantique pour un aéroport sous dimensionné !

### Conclusion :

Pour réussir **cette mission de médiation**, qui n'est pas une première, elle **nécessite une impartialité totale des médiateurs qui garantisse une objectivité incontestable**. Nous nous interrogeons sur la position prise publiquement, par un médiateur de votre délégation, contre le transfert quelque jours avant la consultation citoyenne. De même, nous nous interrogeons sur le fait qu'un autre médiateur soit un administrateur d'une association s'étant opposé au projet ? **Vous en conviendrez que nos doutes sur la neutralité de cette médiation ont tout de même de quoi être fondés !**

Pour autant, sur le fond, nous pouvons comprendre que le nouveau gouvernement veuille se donner un peu de temps pour analyser ce dossier, et nous ne pouvons qu'être favorables au principe de dialogue de cette médiation d'apaisement. Mais, les tribunaux se sont exprimés, les citoyens ont donné leur avis, l'Europe s'est prononcée. Et nous avons déjà contribué aux différentes réunions, commissions de dialogue avec l'Etat depuis tant d'années que vous comprendrez que **les élus du territoire et les citoyens ressentent une certaine lassitude, et attendent des décisions**.

Il est essentiel que le gouvernement donne le signe que quelque chose a changé, et que ceux qui respectent la loi et la démocratie soient entendus. **Donner raison à une minorité violente contre la majorité démocratique, cela signifie que la violence peut supplanter tout projet démocratique validé par la justice**. Cela, nous n'en voulons pas.

<p>Nous voulons garder notre destin en main, pour un transfert de l'aéroport, pour un investissement d'avenir, pour le développement et l'attractivité durable du Grand Ouest, qui est une chance pour notre territoire.</p>
--